

## Question écrite à la Municipalité

### Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
  - a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général;
  - b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.

---

**Dépositaire :** Annick Riand Leone, Christophe Pitteloud    Le Centre

**Date du plénum :** 17.03.2026

**Sujet :** Affichage du nombre de places de parking restant sur l'application et le site de la Ville.

À chaque entrée de la Ville, nous disposons de panneaux lumineux, indiquant le nombre de places disponibles dans les différents parkings de la Ville. Il existe certes un site (Parquez malin), mais il n'est pas suffisamment intuitif, fonctionnel et connu. Afin d'améliorer et de limiter encore un afflux des voitures en plein centre-ville et afin que chacun puisse anticiper sa venue en ville, la Municipalité ne pourrait-elle pas mettre à disposition du citoyen d'une manière facilement accessible ces informations sur le site Internet et l'application de la Ville ?

### RÉPONSE

Les informations relatives à l'emplacement des parkings ainsi qu'à leur taux d'occupation en temps réel sont disponibles sur le guichet cartographique de la Ville, sous la couche « Mobilité et stationnement » [https://sit.ciges.ch/sion/?l=sion\\_parking](https://sit.ciges.ch/sion/?l=sion_parking). Bien que cet outil soit accessible à l'ensemble de la population, son accès demeure peu intuitif et sa lisibilité pourrait être améliorée.

Le service des travaux publics et de l'environnement est conscient de cette lacune. Toutefois, la mise en place d'une solution plus simple et plus ergonomique dépend du renouvellement des infrastructures, prévu ce printemps, par le partenaire informatique.

Parallèlement, le service étudie d'autres pistes afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs et de faciliter l'accès aux informations relatives au stationnement, dans le but de contribuer à une meilleure fluidité du trafic et à une utilisation plus efficace des espaces de stationnement.